



DOJO SHISEIKAN

ECOLE DE JUDO TRADITIONNEL

Photo à
agrafer

INSCRIPTION 2020/2021

Élève		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Poids :	Ceinture :	
Établissement scolaire :		Classe :
Garderie : Non Oui, laquelle :		
Adresse géographique :		
Adresse postale :		
Nombre de cours de Judo / semaine :		
Parents ou responsables		
PERE	MERE	Autres
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Téléphone :	Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :	Email :
Observations éventuelles Particularités que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements, précautions à prendre : _____)		

Règlement intérieur

COMMISSION INFORMATIQUE (CNIL)

Les informations recueillies à l'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule utilisation de la section judo du SHISEIKAN. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Christophe LE GUIQUET, enseignant du SHISEIKAN.

DROIT À L'IMAGE

Une autorisation d'utiliser les éventuelles images prises vous est demandée (calendrier, reportages, articles de presse, photo sur la licence), etc.

« J'autorise le SHISEIKAN à faire des photographies ou vidéos dans le cadre de son activité sportive : judo. J'autorise également leur publication sous toute forme de support (papier, calendrier, support analogique ou numérique) pour illustrer des reportages sportifs, la vie de l'association, la promotion du judo, etc.

Ces supports ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent ou qui concernent votre enfant est garanti. Vous pouvez donc, à tout moment, vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie »

COTISATIONS

- Afin de faciliter le suivi du règlement des cotisations, le règlement par virement est souhaité.

Vous avez toutefois la possibilité de régler par chèques (réception de la totalité des chèques à l'inscription) ou en espèces.

- Réduction de 10 % à partir du 2^e enfant.

- Aucun remboursement ne peut intervenir pour un arrêt de l'activité en cours d'année.

CERTIFICAT MÉDICAL

Il est **OBLIGATOIRE** pour TOUS dès les premières séances : au-delà de 15 jours, aucun élève ne pourra monter sur le tatami. Ce certificat devra comporter la mention suivante obligatoire : "Pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition " (article L3622-2 du code de la santé publique).

DISCIPLINE/RESPONSABILITÉ

Le SHISEIKAN décline toute responsabilité en cas de vol ou dommages des objets ou effets personnels sur le tatami ou dans les vestiaires (ne pas donner d'argent, de bijoux, de portables aux jeunes enfants).

L'enseignant a toute autorité pour assurer la discipline générale pendant les cours et aucun comportement portant atteinte à la qualité de l'enseignement ne sera toléré.

En cas de comportements extrêmes (vols ou autre), l'exclusion de l'école sera immédiate.

Les élèves ne peuvent être déposés et récupérés que dans un délai de 15 minutes avant et après les cours.

Les parents sont acceptés pendant les cours dans la mesure où cette présence ne dérange pas la bonne tenue de ceux-ci.

L'utilisation des téléphones portables dans le Dojo n'est pas autorisée.

La prise de photos ou de vidéos ne peut se faire qu'après demande et autorisation de l'enseignant.

Signatures, précédées de la mention « Lu et approuvé »

Fait à.

Le